

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 15 AVRIL 2017 - 10 h 00



L'an deux mille dix-sept, le quinze avril, à dix heures, Le Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PRONESTI, Maire.

PRESENTS : Michel PRONESTI – Jean-Marie ROSIER – Jean-Claude NOEL – Jean-François BARDET – Marie-Thérèse ESPARRE – Pascale PRAT – Nathalie GOMEZ – Béatrice IOUALALEN – Alexandre DURAND – Martine ESCOFFIER – Florian ANTONUCCI – Virginie MASSON – Pierre LAGUERRE Claire MICOLON DE GUERINES – Marjorie BORDESSOULLES – Sylvain ETOURNEAU

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Patrick IZQUIERDO à Jean-Marie ROSIER – Jean-Pierre LANNE-PETIT à Claire MICOLON DE GUERINES – Eva BOURBOUSSON à Sylvain ETOURNEAU

ABSENTS : Mercedes PLATON – Nanny HOFLAND – Corinne PALOMARES – Jean-Claude PRAT – Edouard PETIT – Yannick MESTRE – Antonella VIACAVA – Elisabeth TROTABAS

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Il propose de désigner Monsieur Florian ANTONUCCI comme secrétaire de séance.

Monsieur Florian ANTONUCCI est élu à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance tel qu'il a été communiqué dans les délais et formes réglementaires :

- 1°) Désignation du Secrétaire de Séance
- 2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2017
- 3°) Ordre du jour de la séance
- 4°) Informations du Maire
- 5°) Budget « eau » 2017 : Affectation du résultat de fonctionnement 2016
- 6°) Budget « eau » 2017 : Vote
- 7°) Budget « assainissement » 2017 : Affectation du résultat de fonctionnement 2016
- 8°) Budget « assainissement » 2017 : Vote
- 9°) Budget principal 2017 : Affectation du résultat de fonctionnement 2016
- 10°) Budget principal 2017 : Vote
- 11°) Vote d'une subvention exceptionnelle aux budgets « eau » et « Assainissement »
- 12°) Budget principal 2017 : Vote des taux d'imposition
- 13°) Eau Brute : régularisation situation usagers
- 14°) Centre de Loisirs – Convention de prestation de service MSA LANGUEDOC
- 15°) Centre de loisirs – Signature de la charte Anima'jeunes
- 16°) SMD – Adhésion de nouveaux membres
- 17°) Tarifs communaux - Modification

Après le rappel de l'ordre du jour, M. le Maire soumet le PV de la séance au vote.

2°) APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 21 MARS 2017

L'Assemblée, Après en avoir délibéré à l'unanimité.

Adopte le PV du 21 mars 2017

4°) INFORMATIONS DU MAIRE

- Rencontre avec le secrétaire général de la Préfecture : D'une part, cette rencontre était axée sur l'évolution économique du site EDF et particulièrement sur la zone vouée au projet photovoltaïque. Dans un courrier, M. Le Maire fait part au Préfet de son avis défavorable quant à l'utilisation du foncier par ce programme de photovoltaïque et qu'il serait plus judicieux de créer une zone pouvant accueillir un site industriel économique.
D'autre part, il a été évoqué le devenir de la perception d'Aramon. Celle-ci devait rejoindre la maison des services publics à Remoulins. La Direction Régionale n'a pas retenu cette proposition. Après les avoir reçu, le Maire accompagne les syndicats et le personnel en adressant un courrier au Préfet afin que ce service public de proximité puisse continuer sur la commune
- Comité de pilotage « aménagement quartier de la gare ». Cette étude sera présentée prochainement aux élus.
- Visite du bâtiment du Planet prévue le 20 avril 2017 à 16 h 30.

5°) BUDGET « EAU » 2017 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016

Après le vote du compte administratif 2016 du budget « eau », ainsi que la tenue du débat d'orientations budgétaires, la présentation des comptes, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2016, comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement :</u>	
Résultat de l'exercice :	16 489.94 €
Résultat antérieur reporté :	30 282.86 €
Résultat de l'exercice à affecter :	46 772.80 €
<u>Investissement</u>	
Résultat (R001) :	23 193.27 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	74 762.20 €
Besoin total de financement :	0,00 €

Affectation en réserves (R1068) en investissement :	0,00 €
Report en fonctionnement (R002) :	46 772.80 €

Sylvain ETOURNEAU rappelle qu'il avait été indiqué que si la SAUR n'atteignait pas le taux de rendement prévu, le délégataire pouvait être sanctionné. Est-ce que ce taux a été atteint ?

Le Maire répond que le taux de départ était de 47 %, aujourd'hui il est de 67 %. Effectivement, des pénalités peuvent être attribuées si l'objectif n'est pas atteint mais le délégataire a entrepris certaines démarches pour atteindre un taux maximum. Normalement en fin de contrat (en 2020), nous devrions atteindre le seuil de 75 %.

Jean-Marie ROSIER précise qu'il y a une nette amélioration.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité
(Abstentions : P. LAGUERRE – C. MICOLON DE GUERINES – JP LANNE-PETIT - M.
BORDESSOULLES – S. ETOURNEAU – E. BOURBOUSSON)

- **DECIDE** de l'affectation du résultat de fonctionnement 2016

6°) BUDGET « EAU » 2017 : VOTE

Le budget, tel que proposé, se présente comme suit :

Dépenses d'exploitation par chapitre			
	Pour mémoire : budgétisé 2016	Pour mémoire : réalisé 2016	Budgétisé 2017
011 – Dépenses à caractère général	16 045.11	5 396.00	14 250.00
012 – Charges de personnel	0.00	0.00	0.00
65 – Autres charges gestion	0.00	0.00	0.00
66 – Charges financières	22 500.00	19 354.25	18 198.30
67 – Charges exceptionnelles	2 000.00	0.00	74 612.35
68 – Dot. provisions -dépréciations	55 000.00	0.00	100 000.00
042 – op. d'ordre entre section	85 000.00	78 336.27	92 000.00
022 – Dépenses imprévues	0.00	0.00	502.15
023 – Virement à la section d'inv.	0.00	----	0.00
Total	180 545.11	103 086.52	299 562.80

Recettes d'exploitation par chapitre			
	Pour mémoire : budgétisé 2016	Pour mémoire : réalisé 2016	Budgétisé 2017
70 – Produits des services	91 342.25	115 658.46	127 990.00
75 – Autres produits gestion	0.00	0.00	0.00
77 – Produits exceptionnels	55 000.00	0.00	120 000.00
042 – Op. d'ordre entre section	3 920.00	3 918.00	4 800.00
R002 – excédent de fonct. reporté	30 282.86	----	46 772.80
Total	180 545.11	119 576.46	299 562.80

Dépenses d'investissement par chapitre					
	Prévu 2016	Réalisé 2016	Restes à réaliser 2016	Nouveaux crédits 2017	Total 2017 (BP + RAR)
16 – remb. d'emprunts	49 001.54	48 934.47	0.00	51 000.00	51 000.00
20 – Immo. Incorpo.	35 110.80	23 880.00	11 230.80	0.00	11 230.80
21 – Immo. corporelles	450 000.00	0.00	0.00	480 594.18	480 594.18
040 – Op. d'ordre sections	3 920.00	3 918.00	0.00	4 800.00	4 800.00
001 – Déficit ant. rep.	1 299.23	----	----	0.00	0.00
Total	539 331.57	76 732.47	11 230.80	536 394.18	547 624.98

Recettes d'investissement par chapitre					
	Prévu 2016	Réalisé 2016	Restes à réaliser 2016	Nouveaux crédits 2017	Total 2017 (BP + RAR)
13 – Sub. D'investissements reçus	453 731.57	22 888.70	85 993.00	346 438.71	432 431.71
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 000.00	78 336.27	0.00	92 000.00	92 000.00
021 – Virement fonct.	600.00	----	----	0.00	0.00
001 – Solde d'exécution invest.	0.00	0.00	0.00	23 193.27	23 193.27
Total	539 331.57	101 224.97	85 993.00	461 631.98	547 624.98

Après la présentation du budget 2017,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité

(Abstentions : P. LAGUERRE – C. MICOLON DE GUERINES – JP LANNE-PETIT - M. BORDESSOULLES – S. ETOURNEAU – E. BOURBOUSSON)

- **VALIDE** le budget « eau » 2017 tel que présenté,
- **DIT** que le budget 2017 est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2016 après le vote du compte administratif,
- **DIT** que le budget 2017 est voté par nature, au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et également au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- **DONNE** tout pouvoir à M. Le Maire pour mener à bien les opérations et signer toute pièce afférente.

7°) BUDGET « ASSAINISSEMENT » 2017 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016

Après le vote du compte administratif 2016 du budget « assainissement », la tenue du débat d'orientations budgétaires, ainsi que la présentation des comptes, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2016, comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement :</u>	
Résultat de l'exercice :	31 248.71 €
Résultat antérieur reporté :	9 583.46 €
Résultat de l'exercice à affecter :	40 832.17 €
<u>Investissement</u>	
Résultat (R001) :	108 708.65 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	77 391.00 €
Besoin total de financement :	0,00 €
Affectation en réserves (R1068) en investissement :	0,00 €
Report en fonctionnement (R002) :	40 832.17 €

Sylvain Etourneau s'interroge sur la durée du litige entre la commune et la SCAM.

Le Maire précise que ce litige existe depuis 6 ans et que la commune a été déboutée à deux reprises.

Sylvain ETOURNEAU rappelle qu'il avait été proposé des échéanciers au moment du redressement c'est-à-dire qu'il y avait 10 % au départ, 50 % sur 5 ans et 100 % sur 10 ans. Si la mairie avait accepté un échéancier sur 10 ans, la moitié de la somme aurait été récupérée.

Le Maire dit que dans ce cas, la commune aurait perçu 10 000 à 12 000 € par an.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité

(Abstentions : P. LAGUERRE – C. MICOLON DE GUERINES – JP LANNE-PETIT - M. BORDESSOULLES – S. ETOURNEAU
– E. BOURBOUSSON)

- **DECIDE** de l'affectation du résultat de fonctionnement 2016

8°) BUDGET « ASSAINISSEMENT » 2017 : VOTE

Le budget, tel que proposé se présente comme suit :

Dépenses d'exploitation par chapitre			
	Pour mémoire : budgétisé 2016	Pour mémoire : réalisé 2016	Budgétisé 2017
011 – Dépenses à caractère général	11 325.00	6 018.04	6 800.00
012 – Charges de perso et frais assi	0.00	0.00	0.00
66 – Charges financières	29 500.00	26 629.11	25 550.00
67 – Charges exceptionnelles	0.00	0.00	66 462.52
68 – Dotations provisions et dépré	55 000.00	0.00	100 000.00

042 – op. d'ordre entre section	108 000.00	107 022.62	119 500.00
022 – Dépenses imprévues	0.00	----	919.65
023 – Virement à la section d'inv.	0.00	----	0.00
Total	203 825.00	139 669.77	319 232.17
Recettes d'exploitation par chapitre			
	Pour mémoire : budgétisé 2016	Pour mémoire : réalisé 2016	Budgétisé 2017
70 – Produits des services	89 141.54	121 349.76	122 700.00
74 – Sub d'exploitation	12 000.00	8 477.72	10 000.00
77 – Produits exceptionnels	55 000.00	3 000.00	100 000.00
042 – Op. d'ordre entre section	38 100.00	38 091.00	45 700.00
R002 – excédent de fonct. reporté	9 583.46	----	40 832.17
Total	203 825.00	170 918.48	319 232.17

Dépenses d'investissement par chapitre					
	Prévu 2016	Réalisé 2016	Restes à réaliser	Nouveaux crédits 2017	TOTAL 2017 (BP + RAR)
16 – remb. d'emprunts	35 200.00	34 132.77	0.00	35 000.00	35 000.00
20 – Immo. incorporelles	61 889.40	29 290.00	2 856.00	0.00	2 856.00
21 – Immo. corporelles	414 530.00	3 564.00	0.00	963 667.78	963 667.78
040 – Op. d'ordre sections	38 100.00	38 091.00	0.00	45 700.00	45 700.00
001 – Déficit antérieur rep.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	549 719.40	105 077.77	2 856.00	1 044 367.78	1 047 223.78

Recettes d'investissement par chapitre					
	Prévu 2016	Réalisé 2016	Restes à réaliser	Nouveaux crédits 2017	TOTAL 2017 (BP + RAR)
040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	108 000.00	107 022.62	0.00	119 500.00	119 500.00
13- Sub. d'inv. Reçus	372 932.30	37 976.70	80 247.00	738 768.13	819 015.13
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
021 – Virem. Fonct.	0.00	----	----	0.00	0.00
001 – Solde d'exé inv.	68 787.10	----	----	108 708.65	108 708.65
Total	549 719.40	144 999.32	80 247.00	966 976.78	1 047 223.78

Après la présentation du budget 2017,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité

(Abstentions : P. LAGUERRE – C. MICOLON DE GUERINES – JP LANNE-PETIT - M. BORDESSOULLES – S. ETOURNEAU – E. BOURBOUSSON)

- **VALIDE** le budget « assainissement» 2017 tel que présenté,
- **DIT** que le budget 2017 est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2016 après le vote du compte administratif,
- **DIT** que le budget 2017 est voté par nature, au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et également au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien les opérations et signer toute pièce afférente.

9°) BUDGET PRINCIPAL 2017 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016

Suite au vote du compte administratif 2016 lors de la séance du 21 mars dernier,
Rappelant qu'il s'agit de mobiliser une part du résultat pour subventionner en fonctionnement les budgets de l'eau et l'assainissement pour le contentieux SCAM (220 000€),
Rappelant que ces mesures avaient été validées l'an passé mais n'avait pas donné lieu à écriture pour cause de nécessité de réajustement,

L'Assemblée :

. **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 au budget 2017, comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 833 375.79 €

Résultat antérieur reporté : 0,00 €

Résultat de l'exercice à affecter : 833 375.79 €

Investissement

Résultat (R001) : 556 144.90 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : + 1 164 594.52 €

Besoin total de financement : 0.00 €

Affectation en réserves (R1068) en investissement : 613 375.79 €

Report en fonctionnement (R002) : 220 000.00 €

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité

(Contre : P. LAGUERRE – C. MICOLON DE GUERINES – JP LANNE-PETIT - M. BORDESSOULLES – S. ETOURNEAU – E. BOURBOUSSON)

10°) BUDGET PRINCIPAL 2017 : VOTE

Après la présentation du budget principal qui s'articule de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement par chapitre			
	Pour mémoire : budgétisé 2016	Pour mémoire : réalisé 2016	Budgétisé 2017
011 – Dépenses à caractère général	1 229 170.00	1 089 633.78	1 189 948.85
012 – Charges de personnel	3 125 000.00	3 011 530.60	3 125 000.00
014 – Atténuation de produits	1 500.00	1 324.00	1 600.00
65 – Autres charges gestion	777 300.00	604 602.75	863 600.00
66 – Charges financières	90 500.00	70 058.20	86 839.03
67 – Charges exceptionnelles	182 000.00	3 835.83	26 300.00
042 – op. d'ordre entre section	378 500.00	373 938.23	415 000.00
022 – Dépenses imprévues	33 776.98	----	0.00
023 – Virement à la section d'inv.	270 913.20	----	373 011.15
Total	6 088 660.00	5 154 923.39	6 081 299.03
Recettes de fonctionnement par chapitre			
	Pour mémoire : budgétisé 2016	Pour mémoire : réalisé 2016	Budgétisé 2017
70 – Produits des services	238 640.00	250 908.27	242 900.00
73 – Impôts et taxes	4 725 000.00	4 741 247.77	4 738 036.00
74 – Dot ., subv., fonds divers	840 770.00	669 471.84	566 733.03
75 – Autres produits gestion	193 000.00	197 363.19	193 000.00
76 – Produits financiers	250.00	131.40	130.00
77 – Produits exceptionnels	6 200.00	18 440.77	20 000.00
013 –Atténuation des charges	13 800.00	42 979.50	30 000.00
042 – Op. d'ordre entre section	71 000.00	67 756.44	70 500.00
R002 – excédent de fonct. reporté	----	----	220 000.00
Total	6 088 660.00	5 988 299.18	6 081 299.03

Dépenses d'investissement par chapitre			
	RAR	Nouveaux crédits 2017	Total BP 2017
20 – immo. incorporelles	87 550.52	115 214.00	202 764.52
204 – Sub Equip. Versées	0.00	1 095 206.84	1 095 206.84
21 – Immo. corporelles	2 151 743.96	2 157 061.52	4 308 805.48
23 – Immo. en cours	----	0.00	0.00
022 – Dépenses imprévues	----	0.00	0.00
13 – Subv.	0.00	0.00	0.00
16 – remb. d'emprunts	0.00	231 000.00	231 000.00
040 – Op. d'ordre sections	----	70 500	70 500.00
041 – Opérations patrimoniales	----	0.00	0.00
001 – Déficit antérieur rep.	----	0.00	0.00
Total	2 239 294.48	3 668 982.36	5 908 276.84

Recettes d'investissement par chapitre			
	RAR	Nouveaux crédits 2017	Total BP 2017
16 – Emprunts	3 200 000.00	0.00	3 200 000.00
13 – Subventions d'inv.	203 889.00	231 856.00	435 745.00
10 – Dot. fonds divers	0.00	828 375.79	828 375.79
024 – Produits des cessions	0.00	100 000.00	100 000.00
021 – Virement fonct.	----	373 011.15	373 011.15
040 – Op. d'ordre / sections	---	415 000.00	415 000.00
041. Opérations patrimoniales	----	0.00	0.00
001 – Soldes d'exé d'inv.		556 144.90	556 144.90
Total	3 403 889.00	2 504 387.84	5 908 276.84

Marjorie BORDESSOULE demande quelle opération est concernée par l'emprunt de 3,2 millions ?

Virginie TISSEYRE répond que cet emprunt a été contracté l'année dernière.

Marjorie BORDESSOULE pense que cet emprunt sert à financer les travaux de l'eau et de l'assainissement.

Virginie TISSEYRE dit que cet emprunt est destiné à financer les travaux du Planet qui s'élèvent à 3,2 millions. C'est un reste à réaliser.

Marjorie BORDESSOULE indique que si l'emprunt est enlevé de la section « investissement, la section est en déficit. Sur le budget 2017, cela n'apparaît pas comme vous l'indiquez.

Virginie TISSEYRE répond que si l'emprunt est enlevé, il faut également enlever les dépenses liées au Planet. Si on intègre le résultat 2016, la dépense et la recette se neutralisent.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité

(Contre : P. LAGUERRE – C. MICOLON DE GUERINES – JP LANNE-PETIT - M. BORDESSOULLES – S. ETOURNEAU – E. BOURBOUSSON)

- **VALIDE** le budget 2017 tel que présenté,
- **DIT** que le budget 2017 est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2016 après le vote du compte administratif,
- **DIT** que le budget 2017 intègre les restes à réaliser de l'exercice 2016 dont la sincérité est rappelée,
- **DIT** que le budget 2017 est voté par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et également au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- **DECIDE** de répartir les subventions aux associations (article 6574) comme précisé dans le tableau annexé,
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien les opérations et signer toute pièce afférente.

11°) VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX BUDGETS « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »

M. le Maire rappellera les résultats de clôture du budget eau et du budget assainissement qui sont les suivants :

Budget « eau » - Compte administratif 2016 :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	16 489.94 €
Résultat antérieur reporté :	30 282.86 €
Résultat de l'exercice à affecter :	46 772.80 €

Investissement

Résultat (R001) :	23 193.27 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	74 762.20 €

Budget « assainissement » - Compte administratif 2016 :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	31 248.71€
Résultat antérieur reporté :	9 583.46 €
Résultat de l'exercice à affecter :	40 832.17€

Investissement

Résultat (R001) :	108 708.65€
Solde des restes à réaliser d'investissement :	77 391.00 €

Dans les deux services, les budgets présentent des résultats cumulés excédentaires en « exploitation » et en « investissement ».

Toutefois, il avait été prévu l'an passé que le budget principal subventionnerait les budgets M49 car la provision pour risque contentieux et les investissements à réaliser étaient trop lourds pour être supportés par les usagers à travers une seule hausse des tarifs.

S'agissant d'un soutien à des investissements pour lesquels les études ont été finalisées en cours d'année, les écritures n'ont pas été passées afin de revoir cette démarche exceptionnelle et de l'ajuster en 2017 aux montants issus des résultats des études.

En conséquence, la subvention a été reportée à l'exercice 2017.

A ce jour donc, à la nécessité de la provision de 220 000€ concernant le litige SCAM, s'ajoutent les conclusions des études et schémas directeurs qui révèlent la nécessité d'effectuer d'importants travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Il s'agirait ainsi de mobiliser :

- 346 438.71 € du le budget principal, pour un montant total des travaux « eau » de 480 594.18 €
- 738 768.13€ du le budget principal, pour un montant total des travaux « assainissement » de 963 667.78€

M. le Maire rappellera que si l'article L 2224-1 du CGCT impose un strict équilibre budgétaire des services publics industriels et commerciaux (SPIC) exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, l'article L 2224-2 prévoit des dérogations possibles.

Le Conseil municipal peut en effet décider d'une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général et notamment :

- si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

Considérant la provision totale pour risques de 220 000 € à réaliser obligatoirement sur les budgets de l'eau et de l'assainissement,

Considérant l'étude des Schémas Directeurs Eau et Assainissement,

Considérant l'audit des réseaux spécifiant l'absence d'entretien et le manque d'investissement de l'ancien délégataire ayant des incidences importantes sur les crédits à mobiliser,

Considérant la nécessité des travaux à mettre en œuvre sur les réseaux d'eau et d'assainissement,

Considérant que les exigences précitées conduisent la commune à imposer des contraintes particulières faisant peser une charge démesurée sur les usagers,

Considérant que le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

Considérant que les budgets « eau » et « assainissement » ont déjà intégré une augmentation de prix en 2016 pour permettre l'équilibre des dépenses annuelles classiques,

Considérant qu'il avait été prévu de procéder à une subvention exceptionnelle du budget principal vers les budgets de l'eau et l'assainissement combinée à une augmentation des tarifs en 2016,

Considérant que cette subvention n'a pas été versée afin de permettre un réajustement par rapport aux nouvelles données des études de réseaux,

Considérant qu'en conséquence, il y a lieu de proposer une nouvelle subvention adaptée aux besoins

Considérant qu'une augmentation supplémentaire des tarifs ferait peser une charge excessive sur les usagers,

Vu les articles L 2224-1 et L 2224-2 du CGCT,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité

(Abstentions : P. LAGUERRE – C. MICOLON DE GUERINES – JP LANNE-PETIT - M. BORDESSOULLES – S. ETourneau – E. BOURBOUSSON

- **DECIDE** de l'inscription de la provision pour risques au budget principal 2017 « eau » pour un montant de 120 000€ (M 14 – Mandat au 657364 / M 49 – Titre au 774),
- **DECIDE** de l'inscription de la provision pour risques au budget principal 2016 « assainissement » pour un montant de 100 000€ (M 14 – Mandat au 657364 / M 49 – Titre au 774),
- **DECIDE** de la validation du plan d'investissement comme suit :
- **DECIDE** de l'octroi exceptionnel d'une subvention du budget principal de la commune au budget « eau » pour un montant de 346 438.71€ (M 14 – Mandat au 204 / M 49 – Titre au 131), pour la réalisation d'investissements nécessaires,
- **DECIDE** de l'octroi exceptionnel d'une subvention du budget principal de la commune au budget « assainissement » pour un montant de 738 768,13 € (M 14 – Mandat au 204 / M 49 – Titre au 131) pour la réalisation d'investissements nécessaires,
- **DIT** que ces subventions s'effectuent à titre exceptionnel
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente

12°) BUDGET PRINCIPAL 2017 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Conformément au débat d'orientations budgétaires et suite à la proposition de la commission, le budget présenté s'accompagne d'un maintien des taux d'imposition qui restent donc inchangés pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité

(Abstentions : P. LAGUERRE – C. MICOLON DE GUERINES – JP LANNE-PETIT - M. BORDESSOULLES – S. ETOURNEAU – E. BOURBOUSSON)

- **FIXE** les taux d'imposition comme suit :
 - Taxe d'habitation : 4,34 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,23 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29,19 %
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

13°) EAU BRUTE : REGULARISATION SITUATION USAGERS

Afin de régulariser la situation de deux usagers du service eau et assainissement, il est proposé :

- De rembourser 165 € à M. RUBERTO correspondant à un double paiement de compteur
- De facturer 163.90 € à M. BERTRAND, correspondant à la moyenne consommée par les usagers en 2015 et d'annuler la facture de 1 749,08 € pour la surconsommation liée à une fuite d'eau

Jean-Marie ROSIER précise que la fuite d'eau était sous le trottoir.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise M. le Maire à régulariser ces deux situations.

M. le Maire laisse la parole à Pascale PRAT.

14°) CENTRE DE LOISIRS – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE MSA LANGUEDOC

La Mutualité Sociale Agricole, partenaire financier, verse actuellement à la commune une participation financière pour chaque enfant de familles ressortissantes du régime agricole qui fréquente l'Accueil de Loisirs sans Hébergement Pierre Ramel.

Aujourd'hui, la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc propose d'officialiser le partenariat sous forme de convention en définissant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Cette convention couvre l'année 2016 à titre rétroactif et fixe la participation financière selon les barèmes de participation de la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) au 1^{er} janvier 2016, à savoir 0,53 € par heure de présence et 4,23 € par journée enfants.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE et AUTORISE M. le Maire à signer la convention.

15°) CENTRE DE LOISIRS – SIGNATURE DE LA CHARTE ANIMA'JEUNES

Dans le cadre du partenariat avec l'Association Départementale des Francas du Gard, il est proposé une formation aux jeunes âgés de 16 ans en vue d'acquérir une expérience dans le domaine de l'animation. Cette sensibilisation devrait permettre aux jeunes intéressés de s'engager par la suite à une formation BAFA.

Ce dispositif accompagnera les jeunes sur la structure gérée par la commune (Accueil de Loisirs Pierre Ramel) durant un mois l'été.

Le coût de cette formation s'élève à 110 € par jeune, pour l'année 2017, à la charge de la commune.

Les jeunes inscrits à cette formation, au nombre de quatre cette année, signeront une convention de stage et recevront une indemnité en contrepartie de leur engagement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE ET AUTORISE M. le Maire à signer la charte du projet Anima'Jeunes.

M. le Maire reprend la parole

16°) SMD – ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, l'extension des périmètres de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et des Communautés de Communes Pays d'Uzès et Pays de Sommières aux communes de la Communauté de Communes Leins Gardonnenque entraînera la dissolution de cet établissement au 1^{er} janvier 2017 (14 communes sont concernées).

12 communes rejoignent la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole non adhérente au SMD et doivent donc demander leur adhésion à titre individuelle au SMD.

Domessargues, Saint Mamert du Gard et Sauzet ont demandé leur ré-adhésion au SMD.

Lors de la réunion des membres du comité syndical du 30 janvier 2017, il a été décidé à l'unanimité d'accepter l'adhésion des communes de Domessargues, Saint Mamert du Gard et Sauzet.

Pour que cette décision d'intégration soit valable, il est nécessaire que les membres actuels du syndicat, dont fait partie la collectivité, délibèrent eux-mêmes pour approuver cette adhésion.

Sylvain ETOURNEAU demande ce qu'il se passe si la commune refuse l'adhésion de ces communes. Le Maire répond que si la majorité des communes membres refusait, ces communes ne pourraient intégrer le syndicat.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE ET AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

17°) TARIFS COMMUNAUX – MODIFICATION

Il est proposé de procéder à deux modifications :

1/ concernant les droits de places pour les fêtes foraines, il est proposé d'instaurer un tarif incluant un forfait pour le branchement électrique de 30 € par jour de fête et un tarif en fonction du lieu d'implantation des forains ainsi qu'un forfait journalier par caravane pour l'accueil, l'emplacement et l'électricité pour un montant de 15 € par jour de fête.

2/ d'autre part il est proposé de supprimer la régie « Reprographie » et de ne plus encaisser les droits de reprographie.

Les tarifs bâtiments et domaine public autrefois dénommés « Tarifs communaux » d'occupations proposés deviendraient donc les suivants :

	2016	01/05/2017
DROIT DE STATIONNEMENT MENSUEL – PARKING FERME		
Auto	17,90€	17,90€
Moto	8,95€	8,95€
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
MARCHE		
Branchement EDF Forain		
Abonnement trimestriel	11,40€	11,40€
Tarif journalier	1,10€	1,10€
Etal le mètre linéaire/jour	1,10€	1,10€
TERRASSES FETES		
Bars (forfait annuel à l'année)	1000,00€	1000,00€
Bars (forfait / jour et par module 6m*6m)	129,00€	129,00€
Restaurant (forfait / jour et par module 6m*6m)	67,00€	67,00€
FETES FORAINES		
Sur parking République ou champ de foire		
Branchement électrique, par jour de fête	-	30,00€
Tarif de 0 à 9,99 m ² - Forfait	2,25€ le point	10,00€
Tarif de 10 à 129,99 m ² - Au m ²		1,15€
Tarif au-delà de 130 m ² - Forfait		150,00€
Sur Le Planet ou en Centre-Ville		
Forfait sans électricité, par jour de fête	50,00€	35,00€
Forfait avec électricité, par jour de fête	50,00€	80,00€
ACCUEIL CARAVANES FORAINS		
Forfait par caravane par jour pour emplacement et électricité	-	15,00€
LOCATION DES SALLES MUNICIPALES		
Salle E. Lacroix		
Tarif Journée	800,00€	800,00€
Tarif Week-end	1200,00€	1200,00€
Caution	1200,00€	1200,00€
Caution Association	250,00€	250,00€
CIMETIERES		
Columbarium pour 10 ans	400,00€	400,00€
Columbarium pour 15 ans	500,00€	500,00€
Concession de 15 ans	400,00€	400,00€
Concession de 30 ans	600,00€	600,00€
Caveau provisoire : droits d'entrée	24,00€	24,00€
Caveau provisoire : par mois	14,00€	14,00€
CABANES DE CHANTIER, BUNGALOWS		
Demi-journée	2,50€	2,50€
Journée	5,00€	5,00€
Semaine	10,00€	10,00€

**TARIFS DES OCCUPATIONS PRIVATIVES DES RUES,
PLACES ET ANNEXES DE LA VOIRIE COMMUNALE**

	€ par m ² JOURNALIER	€ par m ² MENSUEL	€ par m ² ANNUEL
① Terrasse ouverte	1.10	2.20	12.50
② Terrasse aménagée		3.10	18.50
③ Terrasse fermée			20.50
④ Étalages	1.10	2.20	12.50
⑤ Accessoires hors terrasse de - de 2 m ²	2.10	4.20	35.60

REDEVANCE DES INSTALLATIONS ET RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

ARTICLE	DESIGNATION DES ELEMENTS REDEVABLES	PRIX UNITAIRE
<u>Article 1</u>	Surface au sol occupée	
1-1	. jusqu'à 12 m ² (l'ensemble)	4 566 €
1-2	. entre 12 et 16 m ² (l'ensemble)	5 912 €
1-3	. entre 16 m ² et 20 m ² (l'ensemble)	7 258 €
1-4	. m ² supplémentaire (l'unité)	337 €
<u>Article 2</u>	Antennes radioélectriques	
2-1	. Antenne panneau (l'unité)	337 €
2-2	. Antenne cierge (l'unité)	225 €
2-3	. Antenne indoor (l'unité)	113 €
<u>Article 3</u>	<u>Antennes de faisceau hertzien (F.H.)</u>	
3-1	. Antennes F.H. diamètre maximum 90 cm	2 620 €
3-2	(l'unité) . Antenne F.H. diamètre supérieur à 90 cm	4 040 €
	(l'unité)	

Domaine public routier, soit par an :

- 30 € par kilomètre et par artère pour l'utilisation du sol et du sous-sol
- 40 € par kilomètre et par artère pour les réseaux aériens,
- 20 € par mètre carré au sol pour les installations techniques telles que, notamment, les armoires et les cabines.

Le conseil,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

APPROUVE les tarifs municipaux 2017 ainsi que les modifications proposées concernant les droits de reprographie ainsi que les droits de place pour les fêtes foraines.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 05